



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 8 DECEMBRE 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Alain BEZIAN, Maire.
M Michel AMOROS est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.
Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 14 Novembre 2022, l'ordre du jour est examiné.

➤ SOUSCRIPTION D'UN EMPRUNT AU CREDIT AGRICOLE POUR FINANCER LE CITY PARK 2022

Monsieur le Maire rappelle que pour les besoins de financement de l'opération « Création du City Park » dont le montant est de 143.187,36 euros TTC, il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 113.000 euros basé sur le montant des subventions qui nous seront versées ajoutées au montant de la TVA qui sera payée par la commune. Il indique qu'il a reçu une proposition du Crédit Agricole dont il présente les principales caractéristiques :

- Montant 113.000,00€
- Durée : Prêt court terme de 12 mois
- Taux : Prêt à taux variable EURIBOR 3M 1.76% marge bancaire de 1%

Il demande au Conseil Municipal d'approuver le recourt à l'emprunt présenté ci-dessus, de l'autoriser à le signer et de l'intégrer au budget.

Le Conseil Municipal décide D'ACCORDER au Maire de signer l'emprunt au Crédit Agricole, D'APPROUVER les décisions modificatives ci-dessus telles que présentées par Monsieur le Maire.

➤ DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET 2022

Monsieur le Maire de Llauro rappelle que des travaux pour la création d'un City Park ont débuté, et que le coût total de l'opération est de 143.187,36 euros, et que nous allons percevoir 94.424,00 euros de subventions. Et qu'un prêt de 113.000,00 euros est signé pour financer ce programme.

Monsieur le Maire ajoute, l'emprunt de la Banque postale voté par délibération le 22 février 2018 est prélevé tous les trimestres et que l'amortissement est de 3.650,00€. Le dernier prélèvement n'est pas passé car il manquait des crédits ouverts au budget 2022 concernant la ligne de cet emprunt. Il convient donc d'ajouter des crédits à cette opération.

EN SECTION D'INVESTISSEMENT:

- Chapitre 16 : Emprunt en euros : crédits à ouvrir 1641/17 +113.000,00€
Emprunt en euros : ajout de crédits 1641/16 +3.900,00€
- Chapitre 13: ART. 132 Virement des subventions : +39.015,00€
ART. 1341 Virement de la DETR : +35.409,00€
- Chapitre 21 : ART. 2135/25 : crédits à ouvrir -113.187,36€
ART. 2184 : crédits à transférer au 1641/16 -3.900,00€

Monsieur le Maire propose les écritures suivantes :

SECTION D'INVESTISSEMENT

CHAPITRE	ARTICLE	Dépenses	Recettes	Montant des crédits ouverts après DM n°3
16	1641/17 Emprunt en € - Crédit agricole		+113.000,00€	127.290,00€
	1641/16 Emprunt en € - Banque postale	+ 3.900,00€		3.737,94€
13	132 Subv. d'investissements		+39.015,00€	89.615,00€
13	1341 Dotations d'équipement des territoires ruraux		+35.409,00€	35.409,00€
21	2135 Installation générales agenc. aménagement des constructions	+113.187,36€		201.831,59€
	2184 Mobilier	- 3.900,00€		4.622,00€
TOTAL :		113.187,36€	187.424,00€	

Il demande au Conseil Municipal d'approuver la modification budgétaire présentée ci-dessus afin d'intégrer budgétairement les travaux du City Park et l'opération de transfert pour l'emprunt de la Banque postale.
Le Conseil Municipal décide D'APPROUVER les décisions modificatives ci-dessus telles que présentées par Monsieur le Maire.

L'ordre du jour étant clôt, la séance est levée à 19h.